

Fiche Programme

Signalisation Temporaire Balisage

SIGN TEMP

Arrêté du 4 janvier 1995 (JO du 28 février 1995) - Arrêté du 16 novembre 1998 (JO du 17 mars 1999) - Arrêté du 8 avril 2002 (JO du 25 avril 2002) - Arrêté du 31 juillet 2002 (JO du 21 septembre 2002)



Public Concerné

Agents réalisant des interventions sur la chaussée ou à proximité
Agents devant mettre en oeuvre une signalisation temporaire



Pré Requis

-Être âgé de 18 ans minimum au moment de la formation,
- Pièce d'identité obligatoire
- Se munir des EPI : casque, gants, chaussures de sécurité, gilet rétro réfléchissant

Objectifs

Permettre aux agents de préserver leur sécurité et celle des usagers tout en maintenant la fluidité de la circulation

Qualification Intervenant(e)(s)

Personnel qualifié par expérience professionnelle et formation
Prévention des risques INRS

Moyens pédagogiques

- **Formation présentielle / distancielle / mixte**
- Salle de cours équipée de vidéoprojecteur et tableau blanc
- Support pédagogique (vidéoprojecteur, ordinateur, trame de formation, DVD, livret stagiaire), panneaux de signalisation

Parcours pédagogique

Formation Théorique :

La réglementation
Règles de base à retenir
Niveaux de signalisation
Les différents panneaux de signalisation
Signalisation temporaire sur carrefour, chaussée, trottoir, milieu rural ou urbain...
Les différentes étapes de signalisation temporaire
Signalisation des véhicules
Principe de la circulation alternée - Feux de circulation permanents
Marques sur chaussée - Restriction de circulation
Vêtements de signalisation

Document délivré suite à l'évaluation des acquis : attestation de fin de formation (document prérempli)

Objectifs Pédagogiques

- Définir l'objectif de la signalisation
- Identifier les panneaux de signalisation
- Appliquer les règles de sécurité routière



Modalités d'évaluation

Bilan à l'oral

Modalités d'Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap. Pour tout complément d'information, contactez notre référent Handicap dédié aux formations en utilisant l'adresse mail suivante: info.handicap@cacef.fr



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 5 à 8 Personnes

Lieux

INTER
INTRA (chez le client)

Dates

Nous contacter



Contactez-nous !

Jacques MARYE
Directeur

Tél. : 0344437026
Mail : commercial@cacef.fr